

CONTRAT DE LOCATION à nous retourner sous dix jours

(Merci de vérifier la disponibilité auprès de l'accueil avant l'envoi de votre contrat)

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :@.....

Tel : -

CAHITA RIVIERA	<input type="checkbox"/>	RIVIERA SUITE	<input type="checkbox"/>
DUO	<input type="checkbox"/>	SAVANNAH	<input type="checkbox"/>
COCO SWEET	<input type="checkbox"/>	PACIFIC	<input type="checkbox"/>
COCHEZ LE MODELE DE VOTRE CHOIX		OHARA	<input type="checkbox"/>

7 nuits et plus : Arrivée 16 h , Départ 10 h

Semaine : Du samedi / /

Au samedi / /

Court séjour de 1 à 6 nuits : Arrivée 10 h, départ 16 h (suivant disponibilités)

Du / /

Au / /

Supplément : se renseigner à l'accueil

..... adulte(s)

..... enfant(s) de 4 à 15 ans

..... Enfant(s) moins de 4 ans

Vacaf : soumis à conditions et après acceptation de la caf

Nom, prénom et n° d'allocataire

Contrat envoyé le

Acompte : 30 % du prix de la location ou montant indiqué sur le devis, le cas échéant.	€	
Frais de réservation (non remboursables, non déductibles) gratuit pour les W.E	<u>10.00</u> €	
Règlement à l'ordre de la S.E.C Honfleur , par chèque, chèques vacances, virement (<i>se renseigner à l'accueil</i>)	TOTAL VERSÉ	€

*M.....
a pris connaissance des conditions indiquées au verso, du règlement intérieur joint, des prix, les accepte et s'engage à les respecter.

*M.....
autorise la Société d'Exploitation à utiliser tout ou partie de vos données et à les transmettre, le cas échéant, auprès des services ou autorités compétentes, en vue du traitement de son dossier. Plus d'informations à la dernière page du dépliant.

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

*Cochez les cases

Oasis camping
Route de Cabourg – 14810 Merville Franceville
47585031900025

02 31 24 22 12

oaiscamping.mervillefranceville@outlook.fr

La réservation se fait uniquement avec ce contrat. Le signataire du contrat et principal occupant doit être une personne majeure.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être sous louée.

La direction ne peut accepter de personnes mineures non accompagnées des parents.

CONDITIONS DE RESERVATION.

La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat, dûment rempli, signé, accompagné de l'acompte. Il vous est demandé à titre d'acompte 30 % du montant du forfait, plus 10 € de frais de réservation.

Les frais de réservation ne sont pas déductibles, ni remboursables.

En confirmation de votre réservation, il vous sera adressé le double de votre contrat et le reçu correspondant à votre règlement.

Les prix indiqués comprennent l'occupation du matériel par 2 ou 4 personnes suivant l'hébergement, un véhicule, l'électricité, gaz et l'eau et l'accès aux sanitaires.

Les locataires devront s'acquitter du solde de la location, de la taxe de séjour (concerne uniquement les personnes majeures), des suppléments éventuels le jour de l'arrivée, avant la remise des clefs. Les moyens de paiement acceptés sont : les espèces, chèques, chèque vacances, carte bancaire. Les locataires doivent avoir contracté une responsabilité civile auprès de leur assureur.

ARRIVEE ET DEPART

A la semaine du samedi 16 h au samedi 10 h.

Le week-end de 10 h le jour d'arrivée à 16 h le jour du départ, suivant disponibilités, à confirmer avec l'accueil

Les locataires doivent être impérativement arrivés avant 18 h 30.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la même location.

ANNULATION

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée. Dans ce cas il vous sera remboursé : Au-delà de 60 jours avant la date prévue d'arrivée : l'intégralité de votre acompte De 60 jours à 30 jours avant la date prévue d'arrivée : 30 % de votre acompte.

Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte reste acquis au camping.

INVENTAIRE, NETTOYAGE, ET CAUTION

Chaque location contient le matériel de cuisine et de table, la literie, à l'exception des draps, et du linge. Il y a un salon de jardin, et il est prévu l'emplacement pour la voiture.

Un inventaire sera fait à l'arrivée et au départ. Un dépôt de garantie de 155 € est demandé à l'arrivée. Ce dépôt de garantie sera restitué le jour du départ, déduction faite des frais occasionnés pour la remise en état des lieux et la détérioration ou perte de matériel.

L'entretien est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Une somme forfaitaire de 30 € sera retenue dans le cas où le nettoyage ne serait pas fait le jour du départ.

Les animaux ne sont pas autorisés. Il est interdit de fumer dans les mobil homes.

Toute personne non comprise dans ce contrat, devra se signaler à l'accueil, et le cas échéant, s'acquitter de la redevance journalière indiquée dans le tarif supplément.

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping (joint) et aux consignes de sécurité.

Médiation de la consommation : Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du médiateur. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : par voie électronique : www.medicys.fr / par voie postale : MEDICYS—centre de la médiation amiable des huissiers de justice—73 bld de Clichy , 75009 PARIS.

Protection des données : se référer à la dernière page de ce dépliant

Oasis Camping – route de Cabourg – 14810 MERVILLE FRANCEVILLE

Siret 47585031900025

Catégorie 3 étoiles loisirs – 129 emplacements, 13 novembre 2017

☎ + 33 (0)2 31 24 22 12

oaiscamping.mervillefranceville@outlook.fr -

www.normandie-sur-mer.fr

SARL Société d'Exploitation de Camping, bld Charles V -14600 HONFLEUR .

Siret 475 850 319 000 17 NAF : 5530Z – APE : 552C 58B31 CAPITAL 7625 €

TARIF JOURNALIER 2020 de midi à midi	28/03 au 4/7 29/8 au 2/11	4/7 au 29/8
	Emplacement pour 1 tente ou 1 caravane + 1 véhicule.	6.00 €
Personne à partir de 15 ans	5.55 €	6.75 €
Taxe de séjour par personne (+ de 18 ans)	0.60 €	0.60 €
Enfant de 4 à 15 ans	3.00 €	5.00 €
3 ampères (660 watts)	3.00 €	
6 ampères (1320 watts)	5.00 €	
10 ampères (2200 watts)	6.50 €	
Chat ou chien	3.00 €	
Véhicule ou bateau supplémentaire	4.00 €	
Lave-linge, sèche-linge, le jeton	3.50 €	
Visiteur de plus de 2 heures (journée)	3.50 €	
Accès à la borne de vidange (non-résidents)	3.50 €	
Garage mort du 1/04 au 30/06 & du 1/09 au 1/04	5.00 €	
Garage mort du 30/06 au 1/09		12.00 €
en bord de mer (suivant disponibilité)	De midi à midi	
Camping Car 2 personnes	22.50 €	25.50 €
Camping Car 4 personnes	30.50 €	36.50 €
Taxe de séjour en supplément, par personne (+ de 18 ans)	0.60 €	0.60 €
<i>*Comprenant le nombre de personnes indiquées, un emplacement, l'électricité 6 ampères, l'accès à la borne de vidange (eau et vidange)</i>		

Oasis Camping de Merville Franceville

Contrat de réservation d'emplacement (à nous retourner sous dix jours)

Nom—Name	Prénom—Vorname First name
Adresse –Adress	
	@

Réservation - Seul le retour du contrat signé accompagné de l'acompte engage la réservation

Pour Emplacement(s) : Caravane Tente Camping car

Adulte : Électricité : 3 A 6 A 10 A

Ado de 15 à 18 ans : Enfant de 4 à 15 ans Véhicule supplémentaire

Chat ou chien * : *tatoué et vacciné, tenus en laisse—Catégorie 1 interdit.

Date arrivée à partir de 15 h jusqu'à 19 h	Le	2020
Date de départ à partir de 10 h jusqu'à 12 h	Le	2020

Pour les groupes : 20 % du montant de la prévision de note de séjour (joint)

Pour les séjours de 7 à 14 jours : 20.00 € d'acompte (+ frais de réservation* : 7 €) = 27.00 €

Pour les séjours de 14 jours à 21 jours : 50.00 € d'acompte (+ frais de réservation* : 10 €) = 60.00 €

Pour les séjours de plus de 21 jours : se renseigner à l'accueil

** les frais de réservations ne sont ni déductibles, ni remboursables.*

Pour les bénéficiaires vacaf (soumis à conditions) n° allocataire et département .	
En cas de non acceptation de votre dossier par vacaf, le contrat s'annule , l'acompte versé vous sera remboursé, et l'emplacement remis à la disposition du camping	
Allocataire :	Département :

Pour rappel : séjour du au2020

Montant du règlement joint : €

Par chèque, à l'ordre de la SEC - par chèques vacances - par virement (*rayez les mentions inutiles*)

*M.....a pris connaissance des conditions indiquées au verso, du règlement intérieur joint, des prix, les accepte et s'engage à les respecter.

*M..... autorise la Société d'Exploitation a utiliser tout ou partie de vos données et à les transmettre, le cas échéant, auprès des services ou autorités compétentes, en vue du traitement de son dossier (voir conditions à la dernière page du dépliant)

* cocher les cases.

Fait à
Le
Signature :

CONDITIONS DE RESERVATION

CONDITIONS D'ACCEPTATION

La réservation se fait uniquement avec le contrat joint. Le signataire du contrat doit être une personne majeure.

Toute location est nominative, et ne peut en aucun cas être sous louée.

La direction ne peut accepter des personnes mineures non accompagnées des parents.

CONDITIONS DE RESERVATION.

La réservation de l'emplacement ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat, dûment rempli, signé, accompagné de l'acompte et des frais de réservation.

- Pour les groupes : 20 % du montant de la prévision de note de séjour (joint)
- Pour les séjours de 7 à 14 jours : 20.00 € d'acompte (+ frais de réservation* : 7 €) = 27.00 €
- Pour les séjours de 14 jours à 21 jours : 50.00 € (d'acompte + frais de réservation* : 10 €) = 60.00 €
- Pour les séjours supérieurs à 21 jours : s'adresser à l'accueil

En confirmation de votre réservation, il vous sera adressé le double de votre contrat et le reçu correspondant à votre règlement.

Les locataires doivent avoir contracté une responsabilité civile auprès de leur assureur.

ARRIVÉE ET DÉPART, RÈGLEMENT

Afin de vous servir dans les meilleures conditions, les arrivées doivent avoir lieu entre 15 heures et 19 heures et les départs entre 10 heures et 12 heures.

Le montant du séjour est calculé de midi à midi. En cas d'arrivée avancée, avant 15 heures ou de départ retardé, après 12 heures, la journée entière sera due.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour toutes modifications des dates de séjour, le choix de l'emplacement ne pourra pas être garanti.

Le séjour sera réglé la veille du départ, ou le jour du départ avant midi.

ANNULATION

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée. Dans ce cas il vous sera remboursé (hors frais de réservation, ni déductibles, ni remboursables) :

- Au-delà de 60 jours avant la date prévue d'arrivée : l'intégralité de votre acompte
- De 60 jours à 30 jours avant la date prévue d'arrivée : 50 % de votre acompte.
- Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte reste acquis au camping

Toute personne non comprise dans ce contrat, devra se signaler à l'accueil, elle devra s'acquitter de la redevance journalière affichée à l'entrée du terrain.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. (Annexe)

Médiation de la consommation : Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du médiateur. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : par voie électronique : www.medicys.fr / par voie postale : MEDICYS—centre de la médiation amiable des huissiers de justice—73 bld de Clichy , 75009 PARIS.

[Protection des données, \(se référer à la dernière page de ce dépliant\).](#)

Oasis Camping - route de Cabourg - 14810 MERVILLE FRANCEVILLE

Siret 47585031900025

Catégorie 3 étoiles loisirs - 129 emplacements + 13 emplacements Camping Car13 novembre 2017

☎ + 33 (0)2 31 24 22 12 oaiscamping.mervillefranceville@outlook.fr www.normandie-sur-mer.fr

SARL Société d'Exploitation de Camping, bld Charles V -14600 HONFLEUR .

Siret 475 850 319 000 17 NAF : 5530Z - APE : 552C 58B31 CAPITAL 7625 €

CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, s'installer, et à séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y **conformer**.

Le camping est ouvert du 28 mars au 2 novembre 2020.

L'accueil est ouvert

Du lundi au vendredi :

En avril, mai, juin, septembre et octobre : de 10h à 12h et de 15h à 19h en Juillet et août : de 9h à 12h et de 14h à 19h30.

Le week-end :

En avril et octobre de 10h à 12h et de 15h -19h. En mai, juin, septembre de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h. En juillet et août de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30.

FORMALITÉS DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

INSTALLATION

La tente, la caravane ou le camping-car et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

BUREAU D'ACCUEIL

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques de la région et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un livre de réclamation ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont datées, signées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

REDEVANCES

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. **Les campeurs ayant l'intention de partir en dehors des heures d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.**

BRUIT ET SILENCE

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le silence doit être total entre 22 heures 30 et 7 heures 30

POUR ÊTRE ADMIS SUR LE CAMPING

Les chiens et autres animaux doivent être à jour de leur vaccination, et tatoués, et ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés en l'absence de leur maître qui en sont civilement responsables. Pour le bien-être de tous, le propriétaire de l'animal doit ramasser ses déjections. **Les chiens de catégorie 1 sont interdits.**

VISITEURS

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES.

Pour entrer sur le terrain, une clef vous sera remise à l'accueil à votre arrivée. En contrepartie, un dépôt de garantie de 20 € devra être déposé, il vous sera restitué, excepté en cas de perte ou de vol, à votre départ, après retour de la clef. Cette clef est non cessible. Elle est programmée pour le passage d'un véhicule. Si vous la prêtez à une autre personne pour la faire entrer sur le terrain, la barrière ne pourra pas s'ouvrir.

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h.

La circulation est interdite pendant les heures de fermeture de la barrière de 22h30 à 7h30.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas, en outre entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping. Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniers » et « camping-caristes » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

La borne se situe à l'entrée du camping face au bloc sanitaire N°1.

Il est interdit de déposer toutes formes de détritiques sur le terrain. Les poubelles se situent dans l'aire de stockage, à l'entrée du terrain. Seul, les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers prévus à cet effet. Des containers à verre et à plastique, papiers et cartons sont à disposition dans l'aire de stockage.

Il est interdit de déposer encombrants, déchets verts, bouteille de gaz, liquide et matières dangereuses dans l'aire de stockage et dans les containers. Une carte d'accès à la déchèterie est à votre disposition à l'accueil.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, et à l'aspect du terrain de camping, et de ses installations notamment sanitaires. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet effet.

L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun, Cependant il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper les branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur aura trouvé à son entrée dans les lieux.

SECURITE

Le Plan d'évacuation et les consignes de sécurité vous seront remis à votre arrivée.

Incendie

Les feux ouverts (bois, charbons, etc....) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et à une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Jeux

Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Garage Mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement l'emplacement indiqué. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau sera due pour le « garage mort »

Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

Médiation de la consommation : Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du médiateur. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : par voie électronique : www.medicys.fr / par voie postale : MEDICYS—centre de la médiation amiable des huissiers de justice—73 bld de Clichy , 75009 PARIS.

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Règlement intérieur lu le :

Oasis Camping – route de Cabourg – 14810 MERVILLE FRANCEVILLE

Siret 47585031900025

Catégorie 3 étoiles loisirs – 129 emplacements, + 13 emplacements camping-car du 13 novembre 2017

☎ + 33 (0)2 31 24 22 12 - oaiscamping.mervillefranceville@outlook.fr - www.normandie-sur-mer.fr

SARL Société d'Exploitation de Camping, bld Charles V -14600 HONFLEUR .

Siret 475 850 319 000 17 NAF : 5530Z – APE : 552C 58B31 CAPITAL 7625 €

Questionnaire de satisfaction

Nom (facultatif) :

Était-ce votre premier séjour chez nous ?

Oui

non

Si non, à quelle date êtes-vous venu ?

.....

Avez-vous séjourné ?

En emplacement camping-car

En emplacement tente ou caravane

En location

Coco Sweet

Mobil Home

Votre avis sur l'état général des espaces communs et des sanitaires ?

Excellent

Bien

A améliorer

Mauvais

Comment qualifieriez vous le personnel (entretien, accueil) :

Disponible

Désagréable

Chaleureux

Indisponible

Souriant

Distant

L'ambiance générale du camping :

Aurions-nous le plaisir de vous revoir au camping ?

Et comment !

Peut-être

Absolument pas

Quelques informations vous concernant

Date et durée du séjour

.....

.....

De quel département, pays venez-vous ?

.....

.....

Quel est votre tranche d'âge ?

≤ 18 ans

18-24 ans

25-34 ans

50-64 ans

35-49 ans

65 ans et +

Vous êtes venus : Seul

Entre amis

En couple

En famille

Remarques et commentaires :

Questionnaire à remettre à l'accueil à votre départ ou

Par courrier : OASIS CAMPING, rt de Cabourg—14810 MERVILLE FRANCEVILLE

Par mail : oasiscamping.mervillefranceville@outlook.fr